



Ville de Tonnerre

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 MAI 2011 20h30

L'an deux mil onze, le dix neuf mai à vingt heures trente, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur André Fourcade, maire, suivant convocation du 11 mai.

Étaient présents : M. FOURCADE, maire, Mme LANOUE, M BONINO, Mme DUFIT, M DEMAGNY adjoints, Mmes BOUC, DUTRAIN, NOLOT, PION, DELAVOIX, MM. DUGNY, ORGEL, GRILLET, BLOT, HAMAM, Mmes THOMAS, DA CUNHA, BOIZOT, M. BERNARD, Mmes PRIEUR, HEDOU, AGUILAR.

Absents excusés représentés : M. LENOIR (pouvoir à M. BONINO), M.DEZELLUS (pouvoir à M. FOURCADE), M. ROBERT (pouvoir à Mme LANOUE), M. DROUVILLE (pouvoir à Mme PRIEUR).

Absents excusés : Mme ULL GRAVE-LAGAE, MM. STAL, GOURDIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-François DEMAGNY.

Le quorum étant atteint, Monsieur Fourcade déclare la séance ouverte.

Monsieur Fourcade donne lecture des pouvoirs et demande s'il y a des questions diverses.

Madame Hédou souhaite aborder la question des travaux au sein de la mairie.

Madame Prieur souhaite donner une information sur le centre commercial Auchan.

1°) Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Jean-François Demagny est désigné secrétaire de séance.

2°) Approbation du compte-rendu de la séance du 6 mai 2011

Le compte rendu de la séance du 6 mai 2011 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

3°) Crypte Sainte Catherine – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

Monsieur Fourcade informe, qu'à sa demande, Monsieur le Préfet de l'Yonne, Monsieur le Sous-Préfet d'Avallon, Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles de Bourgogne accompagné de l'architecte des Bâtiments de France et de ses collaborateurs sont venus à Tonnerre le 10 mai 2011 pour passer en revue les dossiers concernant le patrimoine et l'urbanisme. Différents sites ont été visités.

Monsieur Fourcade rappelle qu'en 2001, suite à l'effondrement de l'immeuble Halle Daret, des travaux de démolition avaient mis en évidence qu'une voûte devait être étayée.

Au début du chantier de réaménagement de la place Halle Daret, le retrait du bardage posé pour garantir l'étanchéité de la crypte a permis de mettre en évidence une dégradation importante des étais consécutive au manque d'aération de cette salle. De ce fait, la voûte étayée en 2001 présente aujourd'hui un réel danger pour la poursuite du chantier. Ce constat, fait le 10 mai dernier, amène à prendre aujourd'hui la décision de réaliser rapidement des travaux. Messieurs le Préfet de l'Yonne et le Directeur Régional des Affaires Culturelles se sont engagés pour accorder des financements à hauteur de 30 %, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (crédits d'Etat), et à hauteur de 50 % de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. De ce fait l'autofinancement de la Ville sera de 20 %. Compte tenu des dates de commissions devant étudier les dossiers de demandes de subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, il était impératif de réunir un conseil municipal exceptionnel dans les plus brefs délais.

Mademoiselle Hédou demande en quoi consistent les travaux de consolidation des voûtes étayées.

Monsieur Bonino répond que les travaux concernent effectivement la crypte. Une voûte sera reprise par le dessus pour permettre le remplacement des pierres abîmées. Il précise que la voûte sera « neuve » mais non visitables. Les voûtes des différentes travées nécessitent d'être rejointées. Une communication va être créée entre les différentes caves pour permettre la visite des voûtes, mais aussi pour créer une ventilation nécessaire à l'hygiène et à la conservation du site.

Mademoiselle Hédou demande si la voûte sera démontée par le dessus.

Monsieur Bonino confirme. Il précise qu'il s'agit de la travée la plus haute qui dépasse d'environ 1,50 m le niveau de la rue Saint-Pierre.

Madame Prieur s'interroge sur le ciment qui s'infiltrait dans les failles géologiques.

Monsieur Bonino répond que malheureusement ce sont des aléas de chantier. La préconisation par le bureau de sondage était de faire un béton liquide, mais il s'est avéré nécessaire de modifier la consistance du béton injecté.

Madame Prieur demande si le ciment s'est infiltré dans des failles ou bien dans des caves.

Monsieur Bonino répond qu'il n'y a eu aucune réclamation de la part des riverains, et qu'il en conclut qu'il s'agissait bien d'infiltration dans des failles géologiques.

Monsieur Demagny fait remarquer qu'à la dernière réunion de chantier, la résistance des pieux a été vérifiée.

Mademoiselle Hédou demande si un appel d'offre sera lancé pour ces travaux supplémentaires.

Monsieur Bonino confirme. Il indique que l'architecte désigné pour les travaux est également architecte du patrimoine. Un avenant à son contrat pourra donc être signé pour inclure cette mission complémentaire.

Mademoiselle Hédou demande quels sont les délais de chantier prévus.

Monsieur Bonino indique que les travaux dureront entre deux et six mois. Du fait de la période hivernale, les travaux de voirie seront reportés sur 2012.

Mademoiselle Hédou conclut, qu'en gros, le chantier prendra au minimum deux mois de retard.

Monsieur Bonino, explique qu'une étude doit être remise vendredi 20 mai prochain. Le retard dû aux travaux est estimé à deux mois, le plus long sera la consultation des entreprises. Le planning global des travaux (place et reprise des voûtes) devrait être contenu, c'est-à-dire achevé en fin d'année 2011, sauf intempéries empêchant la poursuite du chantier. Il précise que l'on en saura plus lorsque les résultats de l'étude seront rendus.

Mademoiselle Hédou informe que la semaine dernière, il n'y a eu qu'une seule journée de travail sur le chantier. Elle demande si la présence de tracto-pelle ne risque pas d'affaiblir les voûtes.

Madame Morizot répond négativement : les engins de chantiers ne font que circuler autour de la crypte.

Mademoiselle Hédou demande s'il est possible de rétablir la partie piétonne côté droit lorsqu'il n'y a pas de travaux.

Monsieur Fourcade répond favorablement. Il souhaite effectivement que les accès piétons et véhicules soient adaptés tout au long du chantier pour permettre de limiter au maximum la gêne causée aux riverains.

Mademoiselle Hédou demande si les trous qui se sont formés rue Saint-Pierre peuvent être rebouchés. Elle demande également le planning du chantier, et s'il est possible de l'obtenir à la prochaine commission des travaux.

Monsieur Bonino répond favorablement à ces demandes.

Madame Aguilar souhaite une présentation globale du projet de la Halle Daret en commission de travaux.

Monsieur Fourcade répond favorablement et indique qu'une présentation publique est également prévue.

Monsieur Fourcade propose d'adopter le plan de financement de ces travaux établi comme suit :

DEPENSES		RESSOURCES	
Montant des travaux	200 000,00 €	DETR (30%)	60 000,00 €
		DRAC (50%)	100 000,00 €
		Autofinancement (20%)	40 000,00 €
TOTAL HT	200 000,00 €	TOTAL HT	200 000,00 €

et de solliciter le concours de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour le financement des travaux de confortation des voûtes de la crypte Sainte Catherine.

Ce point est adopté à l'unanimité.

Monsieur Fourcade souhaite évoquer les autres points abordés avec le Préfet de l'Yonne et le Directeur Régional des Affaires Culturelles,

La visite de l'Hôtel Gauthier de Sibert a permis de mettre en évidence le mauvais état du bâtiment. C'est le cas de nombreux autres bâtiments du quartier. La Ville ne pouvant mettre en place les aides pour les propriétaires dans le cadre du « secteur sauvegardé », une étude est nécessaire pour la mise en oeuvre d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). Cette étude pourra bénéficier d'une subvention à hauteur de 50 % de la DRAC.

Le regroupement des musées de la Ville et du centre hospitalier au sein de l'Hôtel-Dieu est envisageable, avec l'accord de l'architecte des musées de France et des monuments historiques.

L'Hôtel Coeurderoy a été jugé effectivement inadapté à l'accueil du public. Aussi sa vente est envisageable, sous condition de présentation d'un projet mettant en valeur le patrimoine.

Concernant la Fontaine Marguerite de Bourgogne, un appel à la fondation du patrimoine est à envisager afin de solliciter un financement pour sa remise en état.

En ce qui concerne la fontaine du Pâtis, Monsieur Fourcade a retenu que toute intervention nécessite l'accord préalable de l'architecte des Bâtiments de France.

Monsieur Fourcade a également évoqué le projet du parking le long du Pâtis et indique qu'un accord a été trouvé. Un dossier sera transmis à l'architecte des Bâtiments de France pour avis.

Madame Prieur demande à Monsieur Fourcade s'il a parlé des fouilles archéologiques du secteur des Ovis.

Monsieur Fourcade répond négativement.

4°) Crypte Sainte Catherine – Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne

Monsieur Fourcade informe qu'une voûte de la crypte Sainte Catherine menace de s'effondrer. En effet, cette voûte avait été étayée il y a une dizaine d'années à la suite de l'évacuation des déblais issus de l'écroulement de l'immeuble Halle Daret, puis protégée par un bardage métallique ne permettant pas de visiter cette partie de la crypte. Par ailleurs, les voûtes des autres salles présentent également des signes de faiblesse et nécessitent d'être confortées.

La décision d'effectuer ces travaux nécessaires à la poursuite de l'aménagement de la Halle Daret a été prise sur site, en présence du Préfet de l'Yonne, du Sous-Préfet d'Avallon, du Directeur Régional des Affaires Culturelles de Bourgogne accompagné de l'Architecte des Bâtiments de France en charge de ce dossier et de ses collaborateurs.

Le plan de financement de ces travaux s'établit comme suit :

DEPENSES		RESSOURCES	
Montant des travaux	200 000,00 €	DETR (30%)	60 000,00 €
		DRAC (50%)	100 000,00 €
		Autofinancement (20%)	40 000,00 €
TOTAL HT	200 000,00 €	TOTAL HT	200 000,00 €

Monsieur Fourcade propose,

- De solliciter le concours de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne pour le financement des travaux de confortation des voûtes de la crypte Sainte Catherine.

Ce point est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux dans les locaux de la mairie

Madame Aguilar demande un point sur les travaux de la mairie et les difficultés rencontrées.

Monsieur Bonino explique qu'à l'emplacement du futur ascenseur, lors du forage des micros pieux, a été découverte une ancienne cave, transformée en fosse septique. Il a donc fallu la vider et la remblayer pour permettre une stabilité des micros pieux.

Mademoiselle Hédou demande si cela aura pour conséquence un coût supplémentaire.

Monsieur Bonino répond que s'il y a surcoût, il sera minime.

Mademoiselle Hédou demande quel a été l'usage de la grande grue qui a nécessité la fermeture de la rue François Mitterrand.

Monsieur Bonino répond qu'il s'agissait de l'engin de forage des micros pieux.

Madame Aguilar, en ce qui concerne cette fosse septique redécouverte, s'interroge sur le raccordement effectif de la mairie au réseau des eaux usées.

Monsieur Bonino répond que la mairie est raccordée au réseau de la rue de l'Hôtel de Ville, et que le cinéma est raccordé sur le réseau du lycée.

Madame Prieur demande à quoi servent les bureaux d'études.

Monsieur Bonino informe que les sondages ponctuels peuvent effectivement passer à côté des problèmes.

Madame Aguilar demande si les travaux ont été réalisés par l'entreprise en place.

Madame Morizot confirme que l'entreprise Marquis a effectué le remplissage en sable de la fosse.

Monsieur Bonino précise que les forages ont été faits à 14 m de profondeur.

Madame Prieur remarque que les sondages ont été effectués à côté. Les problèmes rencontrés sont identiques à ceux survenus sur le chantier de la Halle Daret. Pourtant les bureaux d'études sont payés cher pour effectuer ces sondages.

Monsieur Bonino informe que quatre sondages ont été demandés et donc payés. Ils peuvent effectivement tomber à côté des problèmes de sous-sol.

Mademoiselle Hédou comprend ce problème sur un chantier comme la Halle Daret mais pas sur la mairie où l'espace est plus limité. Elle demande pourquoi les sondages ne sont pas effectués directement à l'emplacement des micros pieux.

Monsieur Bonino répond que l'emplacement des micros pieux est décidé en fonction des résultats des sondages, et jamais pré-définis.

Auchan

Madame Prieur annonce que le magasin Auchan va ouvrir le dimanche matin.

Madame Morizot a vu Monsieur Robert à ce propos, l'ouverture est possible car ne nécessitant pas l'obtention d'une autorisation, le commerce étant ouvert moins de quatre heures.

Madame Bouc demande si le magasin Gifi a le droit d'ouvrir le dimanche.

Monsieur Fourcade répond qu'il s'agit d'une autorisation ponctuelle de quelques dimanches par an soumis à autorisation.

Madame Prieur demande si l'autorisation d'ouverture est délivrée par le Maire.

Monsieur Fourcade répond affirmativement uniquement pour les autorisations d'ouvertures réglementées à cinq dimanches par an, sous condition de consultation des syndicats.

Les questions diverses étant traitées, Monsieur Fourcade fait part au conseil municipal qu'une messe en mémoire de Madame Rose Barrat aura lieu dimanche 22 mai à 11h en l'église Saint-Pierre.

Il invite également le conseil municipal à la remise de la médaille de la famille française à Madame Stal, dimanche 29 mai 11h, au caveau Dolto.

Monsieur Blot invite également le conseil municipal à assister au concert du groupe « Tournée Générale », le mercredi 1^{er} juin, 20h30, place Marguerite de Bourgogne.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Fourcade lève la séance à 20h50, après avoir annoncé que le prochain conseil est prévu le 17 juin 2011.

Le secrétaire,

Jean-François Demagny